

Réaliser une mise en beauté par le maquillage

RS7125 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42052
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/03/2025
Date d'échéance	28/03/2028

Certificateur(s)

CANDICE MACK · SIRET : 43942938200021

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LIZ DELORME	88402179100014	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse aux professionnels dans le domaine de l'esthétique (esthéticiens, coiffeurs). Elle atteste de compétences en matière de réalisation d'une mise en beauté par le maquillage, depuis l'analyse préalable des besoins et des caractéristiques du client jusqu'à la réalisation d'une prestation de maquillage adaptée aux particularités de la peau et aux préférences et situation personnel du client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire une analyse préalable précise et inclusive à la réalisation d'une mise en beauté par le maquillage, en évaluant les caractéristiques du visage du client, en demandant au client le contexte/occasion pour lequel la mise en beauté sera réalisée, en interrogeant le client sur ses éventuelles allergies et autres contre-indications, et recueillant ses attentes, ses habitudes et préférences de consommation de produits de maquillage, en adaptant l'analyse à la situation de handicap du client le cas échéant, afin d'évaluer la faisabilité de la demande du client et de lui apporter une proposition de mise en beauté

sur-mesure correspondant à ses attentes et/ou à l'occasion/contexte dans laquelle elle s'inscrit.

Expliquer la proposition sur-mesure de mise en beauté par le maquillage au client, en tenant compte des informations recueillies lors de l'analyse, des tendances, et des règles de colorimétrie et de visagisme, en présentant les techniques de maquillage projetées (dégradé, smokey, no-make up, glossy par exemple) et leurs finalités, en adaptant son vocabulaire et sa posture au profil du client, en tenant compte de la situation de handicap du client le cas échéant, en favorisant une relation de confiance positive et inclusive afin de rassurer le client et d'obtenir son approbation sur la prestation de mise en beauté en amont de la réalisation de celle-ci.

Préparer un environnement de travail ergonomique en vue de la prestation de mise en beauté sur mesure par le maquillage en installant le matériel et le poste de travail préalablement nettoyés nécessaires à la réalisation de la mise en beauté par le maquillage, en sélectionnant les produit, les outils et accessoires préalablement nettoyés nécessaires et adaptés à la prestation, en tenant compte de la situation du client, afin d'assurer le confort du client et du prestataire ainsi que l'efficacité d'exécution de ce dernier.

Appliquer les procédures de sécurité et d'hygiène spécifiques lors de la mise en beauté sur mesure par le maquillage en se lavant les mains et en portant les équipements de protection(gants, masques..) le cas échéant lors

de la manipulation des produits et des accessoires de maquillage, en changeant ayant recours à des embouts applicateurs, spatules, pinceaux lavables ou jetables avant chaque application de produits sur la peau du client afin d'éviter tous risques de contamination et d'infection liés à la prestation.

Réaliser la prestation de mise en beauté sur mesure par le maquillage en utilisant les techniques de valorisation et de sublimation des traits du visage et du teint, en adaptant les techniques de maquillage en fonction des traits du visage du client, de ses besoins et de sa situation spécifique, en appliquant des produits dont la composition tient compte des préférences du client (bio, vegan, cruelty free), en appliquant le maquillage avec l'expertise et la créativité tenant compte des particularités éventuelles de la peau et/ou de la situation du client, en tenant compte du thème et du contexte relatifs à la prestation de maquillage (maquillage de jour, maquillage de nuit, maquillage événement) afin de réaliser une prestation inclusive et de garantir la qualité et la tenue de la prestation de mise en beauté sur-mesure.

Conclure la prestation de mise en beauté par le maquillage en s'assurant de la satisfaction du client au regard de son souhait et de l'occasion pour laquelle la prestation a été réalisée, en réalisant des ajustements le cas échéant, en donnant des conseils post-maquillage, notamment, sur le retrait de celui-ci, en désinfectant et rangeant le matériel et poste de travail de maquillage selon les normes d'hygiène attendus afin de garantir la satisfaction du client et la qualité de la prestation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Au regard de l'article Article L121-1 et suivants du code de l'artisanat, pour être considéré comme qualifiée comme professionnel de l'esthétique ou de la coiffure, la personne doit être titulaire de l'un des diplômes ou titres suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Esthétique cosmétique parfumerie » ou « Métiers de la Coiffure » ;
- brevet professionnel « Esthétique cosmétique parfumerie » ou « Coiffure » ;
- baccalauréat professionnel (bac pro) « Esthétique cosmétique parfumerie » ou « Métiers de la coiffure » ;
- brevet de technicien supérieur (BTS) « Esthétique cosmétique » ou « Métiers de la coiffure » ;
- brevet de maîtrise « Esthéticien(ne) cosméticien(ne) » ou « Coiffure » délivré par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

ou

- À défaut de l'un de ces diplômes ou titres, l'intéressé doit justifier d'une expérience professionnelle de trois années effectives sur le territoire de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE), acquise en qualité de dirigeant d'entreprise, de travailleur indépendant ou de salarié dans l'exercice du métier d'esthéticien/ne. Dans ce cas, il est demandé à l'intéressé de s'adresser à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) pour demander une attestation de qualification professionnelle.

De plus, en France, les prestations de maquillage temporaires sont réglementées principalement par les normes de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), qui s'assure de la conformité des produits cosmétiques aux standards de santé et de sécurité. Les produits doivent respecter le Règlement Cosmétique Européen (CE) No 1223/2009, qui stipule que tous les produits cosmétiques commercialisés doivent être sûrs pour la santé humaine lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions normales.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être un professionnel de la beauté et disposer d'une qualification professionnelle ou exercer sous le contrôle effectif et permanent d'une personne ayant cette qualification. Au regard de l'article Article L121-1 et suivants du code de l'artisanat, pour être considéré comme qualifiée professionnellement, la personne doit être titulaire de l'un des diplômes ou titres suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Esthétique cosmétique parfumerie » ou « Métiers de la Coiffure » ;
- brevet professionnel « Esthétique cosmétique parfumerie » ou « Coiffure » ;
- baccalauréat professionnel (bac pro) « Esthétique cosmétique parfumerie » ou « Métiers de la coiffure » ;
- brevet de technicien supérieur (BTS) « Esthétique cosmétique » ou « Métiers de la coiffure » ;
- brevet de maîtrise « Esthéticien(ne) cosméticien(ne) » ou « Coiffure » délivré par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

ou

- À défaut de l'un de ces diplômes ou titres, l'intéressé doit justifier d'une expérience professionnelle de trois années effectives sur le territoire de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE), acquise en qualité de dirigeant d'entreprise, de travailleur indépendant ou de salarié dans l'exercice du métier d'esthéticien/ne. Dans ce cas, il est demandé à l'intéressé de s'adresser à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) pour demander une attestation de qualification professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux membres externes à l'organisme certificateur et en activité, tous deux professionnels diplômés en esthétique et déployant une activité de mise en beauté par le maquillage depuis au moins 2 ans.

Base légale

Date de décision	28/03/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/03/2028
Date de dernière délivrance possible	27/09/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.candicemack.fr/service/formations-courtes-de-maquillage-a-strasbourg/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7125/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	1 100 € – 4 700 €
Durée	28 – 200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	26
Parcours menés à terme	26
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2025 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	32
Montant total engagé	63 000 €
Coût moyen par dossier	1 969 €

Durée moyenne	32 h
Période	05/2025 – 08/2026
France compétences	88 %
Reste à charge titulaire	12 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.